

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 22 OCTOBRE 2007

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 11 octobre 2007, accompagnée d'un ordre du jour comportant 64 objets et d'un ordre du jour complémentaire de 2 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 39 présents

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Présents : Mme HOUDART, M. MILLER, M. BIEFNOT, M. MARTIN, M. SAKAS, M. DUPONTJ.P., Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins

M. BARVAIS, Président du CPAS

M. BEUGNIES, ~~M. BAHLY~~, M. COLLETTE, M. DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE, ~~Mme COLINA~~, M. ROSSI, M. VISEUR, M. DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. MERCIER W., Mme. POURBAIX, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSE, Mme MOUCHERON~~, M. DUQUENNE, M. HAMBYE, ~~M. MUZALIA WENDASUBIA~~, Mme NAHIME, Mme BRICHAUX, Mme JOB, ~~M. TONDREAU~~, Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, M. DUPONT X., M. BRESART, Mme BOUROUBA, Mme PREVOT, Mme. DEJARDIN, M. TOUBEAU, Conseillers et M. Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Mes chers collègues, avec quelques difficultés dans le système.... Les micros sont en panne et pour vous faciliter la tâche, l'huissier chef a bénéficié d'un assistant de qualité pour mettre à notre disposition et pouvoir travailler, des micros que l'on appelle micros baladeurs. Et donc si vous le voulez, on vous passera le micro et il suffira de parler dans le micro. Alors, chers collègues, je me dois d'excuser l'absence de notre collègue M. MUZALIA. Le procès-verbal de la séance précédente se trouve sur la table ; comme chaque fois au sujet d'un procès-verbal, je le redis, je vous conseille de le lire parce qu'une fois qu'il est approuvé, pour utiliser une tautologie, quand c'est approuvé, c'est approuvé et bien entendu, une fois que c'est approuvé, tout le monde est censé l'avoir lu.

Madame MERCIER, Conseillère : Dans l'effervescence des derniers jours, Savine MOUCHERON sans doute n'a pas pensé à s'excuser... Elle a demandé qu'on l'excuse mais il y a eu une naissance...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : mais nous adressons nos félicitations à notre collègue, Mme MOUCHERON...

Madame MERCIER, Conseillère : c'est un petit garçon qui s'appelle Sacha et qui pèse 4 Kg 250. Voilà.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Voilà un enfant promis à un bel avenir, c'est en tout cas un poids raisonnable, félicitations aux parents, vous transmettez et on le fera nous-mêmes, nous adresserons un mot au nom de tout le Conseil Communal en la remerciant de contribuer à la démographie de notre Ville. Merci beaucoup.

Les points 3, 7, 9, 60 b)1, 60 d) et 63 sont remis.

1^e objet : Nouvelle dénomination de voie publique à Harmignies : rue de la Cimenterie.
2^e RN

ADOPTE à l'unanimité – 1^{ère} annexe

2^e objet : POLICE-CIRCULATION

1) Jemappes – Avenue du Coq – Instauration d'un emplacement pour personne à mobilité réduite. GEP 6002/J/62

ADOPTE à l'unanimité – 2^{ème} annexe

2) Mons – Rue des Grands Prés – Instauration d'un emplacement pour personne à mobilité réduite. GEP 6002/180

ADOPTE à l'unanimité – 3^{ème} annexe

3) Ghlin – Rue Périer – Instauration d'un emplacement pour personne à mobilité réduite. GEP 6002/GH/65

ADOPTE à l'unanimité – 4^{ème} annexe

4) Mons – Chemin de la Masure – Instauration d'un emplacement pour personne à mobilité réduite. GEP 6002/246

ADOPTE à l'unanimité – 5^{ème} annexe

5) Jemappes – Place de Jéricho – Instauration d'un emplacement pour personne à mobilité réduite. GEP 6002/J/76

ADOPTE à l'unanimité – 6^{ème} annexe

6) Flénu – Avenue du Champ de Bataille – Création de deux emplacements pour personnes à mobilité réduite. GEP 6002/FL/22

ADOPTE à l'unanimité – 7^{ème} et 8^{ème} annexe

7) Ghlin – Place du Busteau – Abrogation d'une zone « 30 km/h » aux abords d'écoles. GEP 6002/GH/14

ADOPTE à l'unanimité – 9^{ème} annexe

8) Jemappes – Place de Jemappes – Réglementation du stationnement. GEP 6002/J/OD

ADOPTE à l'unanimité – 10^{ème} annexe

9) Cuesmes – Rue de la Liberté – Réglementation du stationnement le long de l'immeuble n° 39. GEP 6002/C/54

ADOPTE à l'unanimité – 11^{ème} annexe

10) Mons – Rue Notre-Dame – Création d'une zone de chargement et de déchargement. GEP 6002/265

ADOPTE à l'unanimité – 12^{ème} annexe

11) Jemappes – Avenue du Coq – Réglementation du stationnement. GEP 6002/J/CE

ADOPTE à l'unanimité – 13^{ème} annexe

12) Cuesmes – Rue du Cerisier – Réglementation du stationnement. GEP 6002/C/16

ADOPTE à l'unanimité – 14^{ème} annexe

13) Jemappes – Rue Croisette – Création d'un passage pour piétons et d'une zone de stationnement. GEP 6002/J/33

ADOPTE à l'unanimité – 15^{ème} annexe

14) Jemappes – Rue des Croix – Réglementation du stationnement. GEP 6002/J/34

ADOPTE à l'unanimité – 16^{ème} annexe

15) Obourg – Rue de la Station – Réglementation du stationnement. GEP 6002/OB/2

ADOPTE à l'unanimité – 17^{ème} annexe

16) Mons – Chaussée de Cuesmes – Réglementation du stationnement et de la circulation. GEP 6002/96

ADOPTE à l'unanimité – 18^{ème} annexe

17) Flénu – Avenue du Champ de Bataille – Réglementation du stationnement. GEP 6002/FL/22

ADOPTE à l'unanimité – 19^{ème} annexe

18) Mons – Avenue de Jemappes – Avis du Conseil communal sur le projet d'Arrêté Ministériel relatif à la mise à double sens d'un tronçon de la N51. GEP 6002/202

ADOPTE à l'unanimité – 20^{ème} annexe

19) Nimy – Rue des Viaducs. Réglementation du stationnement le long de l'immeuble n°141. 6002/Ni/2

ADOPTE à l'unanimité – 21^{ème} annexe

20) Ghlin – Avenue du Millénaire. Aménagements de zones d'évitement.
GEP 6002/GH/106

ADOPTE à l'unanimité – 22^{ème} annexe

3^e objet : Autorisation d'ester en justice afin d'entamer la procédure judiciaire en vue de rendre libre de toute occupation la conciergerie de l'atelier Piérart sise à Cuesmes.
Contentieux REGFONC/1/EC/EC

REMIS

4^e objet : Autorisation d'intervenir volontairement devant le Tribunal de Commerce de Mons dans le cadre du dossier relatif aux travaux de réfection des trottoirs à Jemappes-Flénu (rue Croisette). Contentieux

ADOPTE à l'unanimité – 23^{ème} annexe

5^e objet : Autorisation de se constituer partie civile devant le Tribunal Correctionnel de Mons contre des personnes présumées responsables de dépôts clandestins d'immondices
Contentieux DECHETS/EC/EC

ADOPTE à l'unanimité – 24^{ème} annexe

6^e objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF - Pécule de vacances. 1^e 1818

ADOPTE à l'unanimité – 25^{ème} annexe

Entrée de Monsieur TONDREAU, Conseiller : 40 présents.

7^e objet : « INTERREG IV 2007-2013 » : coordination du projet de coopération transfrontalière entre l'ASBL La Malogne et la Mairie de Lezennes
Cab. Bourg. NDP INT.10-07

REMIS

8^e objet : Restauration extérieure de l'ancienne Chapelle du Couvent des Ursulines – Mission d'auteur de projet – Approbation des conditions du marché, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché 3^e 5^e E/2007.771.197/MG

Madame MERCIER, Conseillère : Au sujet de la restauration extérieure de l'ancienne Chapelle des Ursulines. Je voudrais en reparler parce que, en y réfléchissant après la Commission, votre Commission M. le Bourgmestre, il me semble que la restauration extérieure sera déjà très onéreuse. Or, la dépense de 600.000 euros sera imputée sur le

crédit de 50.000 euros, il me semble aussi qu'il n'y aura pas de commune mesure.

Pourtant cette Chapelle me tient à cœur puisque c'est l'ancienne Chapelle des Ursulines et nous savons qu'elle fait partie du portefeuille numéro 2 dans la Convergence 2007-2013. Mais, la sagesse me dit qu'il faut peut-être geler certains travaux dont ceux-ci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Donc, Madame, la question c'est davantage sur le prix, c'est cela ? Ok.

Madame MERCIER, Conseillère : Et le fait qu'il faudra peut-être geler certains travaux dans le point concernant la Convergence et peut-être celui-ci... Mais c'est la mort dans l'âme que je le dis.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Oui, on va vous répondre dans un instant.

Monsieur VISEUR, Conseiller : Effectivement, je voulais intervenir sur ce point là aussi comme je l'ai fait d'ailleurs en Commission parce que d'une part, il n'est pas question de dire qu'il ne faut pas faire de restauration de ce bâtiment là mais ce qui est étonnant dans ce dossier là, c'est la façon dont on imagine qu'on va le financer. Parce que la mission d'auteur de projet est déjà évaluée à 600.000 euros rien que pour la mission d'auteur de projet, donc on n'a encore rien fait jusque là, et le budget disponible est de 50.000 euros, c'est-à-dire qu'on n'a même pas 10% du budget disponible. Le reste du financement devant, selon le dossier, venir du fonds de réserve, on irait puiser dans le fonds de réserve de la Ville dont on sait qu'on aura peut-être grand besoin dans un avenir relativement immédiat et de subsides puisque on a déposé un projet à ce sujet-là dans le plan de Convergence dont nous avons discuté au dernier Conseil. Mais, tout le monde, y compris le Collège, sait bien que les subsides demandés dans le plan de Convergence, il y en aura beaucoup qui ne seront pas acceptés puisqu'on demande beaucoup pour avoir un peu et donc rien ne garantit qu'on aura des subsides pour restaurer ni même pour payer la mission de l'auteur de projet. Voilà, c'est la question que j'avais posée en Commission, on n'avait pas eu de réponse comme cela sur le vif, donc je la repose en séance publique parce qu'il me semble quand même qu'il faudrait, avant de lancer un marché pour une mission, avoir des assurances de pouvoir la payer à terme, ce qui ne semble pas, selon moi, être le cas maintenant.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Bien, je vais vous apporter quelques éléments de réponse. Comme vous le savez, cette Chapelle, cette ancienne Chapelle du Couvent des Ursulines, c'est un édifice remarquable du 18^{ème} siècle qui est classé, qui est admirablement situé mais qui est dans un état très très délabré et qui nécessite une restauration et d'abord une restauration extérieure si on veut éviter des accidents. La

restauration extérieure, nous l'avons introduite dans l'un des 33 projets proposés au Gouvernement Wallon pour son inscription à l'objectif Convergence et compte tenu de l'urgence et selon les services, de l'absolue nécessité de savoir ce qu'on veut, ou on garde le bâtiment et il faut le rénover ou on le vend sachant que cette ancienne Chapelle avait pour destination la préservation des œuvres d'art pour en faire une réserve muséale avec d'ailleurs une « artothèque » que M. Viseur et moi-même avons défini comme étant un lieu où l'on peut en tous cas, voir et apprécier des œuvres et nous pensions même qu'on aurait pu emprunter mais en tout cas on peut se forger une opinion et voir les œuvres en fonction d'un catalogue. Alors, pour cette restauration extérieure, toiture, charpente, maçonnerie, menuiserie, stabilité, il n'y a rien à faire, il faut recourir au service d'une équipe pluridisciplinaire constituée d'un bureau d'architecture, d'un bureau de stabilité et de tous les autres bureaux spécialisés qui sont requis pour un tel projet. Alors, l'idée du marché d'auteur de projet, c'est de charger l'auteur de projet :

- 1) des études et des suivis des travaux d'investigation, le dépôt d'un avant-projet et
- 2) les études et le suivi des travaux proprement dits de restauration extérieure, cette partie d'ailleurs pouvant faire l'objet d'une ou plusieurs phases, je ne vais pas revenir sur le célèbre Beffroi, chef-d'œuvre du patrimoine de l'humanité, mais vous vous souviendrez que modestement, si je n'avais pas insisté à un moment donné pour que la Région Wallonne mette des sous pour qu'on enlève les échafaudages, nous aurions vécu quelques années ou décennies supplémentaires avec des échafaudages parce qu'on a travaillé par phases et simplement parce que les moyens n'existaient pas et fort heureusement, nous avons eu des oreilles attentives qui nous ont permis d'accélérer ce phasage. Donc, ici, il en serait de même. Alors, l'aménagement intérieur fera l'objet de décisions ultérieures, à l'instar d'ailleurs de ce que nous avons fait aux Abattoirs, rappelez-vous les Abattoirs, nous avons d'abord fait l'extérieur, cela a duré belle lurette avant de pouvoir aménager l'intérieur. Nous avons le même cas avec le Mont de Piété, donc c'est toujours la même histoire quand il manque de l'argent, il faut travailler par phases et donc le restaurer et réaménager le bâtiment qui devrait être destiné, comme on l'a dit à l'artothèque, pour les médias retenez ce nom important, et donc des expositions au rez-de-chaussée et la conservation d'œuvres d'art aux étages. Alors, compte tenu de l'importance des travaux et l'importance aussi des missions de l'auteur de projet, on propose de recourir à un appel d'offres restreint et de recourir à un marché de procédure européenne et belge. Au niveau financier, les 600.000 euros nécessaires comme montant estimatif, pour l'auteur de projet ne sont pas à dépenser immédiatement et il

faut le mettre en relation avec ce que pourrait coûter la rénovation extérieure qui est de 4 millions d'euros environ. Alors, de deux choses l'une, ou bien l'Union Européenne nous soutient comme elle a pu le faire notamment pour le Centre-Ville, etc, et alors la part Ville ne sera que de 10% ou ce n'est pas le cas et on peut espérer un subside au Patrimoine de 60%. Mais compte tenu des délais et de l'urgence d'entamer la réfection, les services ont considéré qu'il fallait prendre une première décision étant entendu que budgétairement les adaptations budgétaires se feront au fur et à mesure des nécessités en ce compris l'auteur de projet parce que ces montants financiers représentent environ 15% tout compris des travaux, 600.000 par rapport à 4 millions, c'est à peu près cela et ne seront dépensés bien entendu qu'au prorata et en fonction d'un certain nombre de travaux donc tous les montants financiers ne sont pas nécessaires en commençant, on ne fait pas d'abord un chèque à l'auteur de projet et puis il avance dans ses études, non, il fait d'abord, je vais dire des esquisses et des avants avants projets qui seront bien sûr financés et au fil du temps, les crédits bien entendu seront réalimentés et inscrits au budget. Voilà un peu l'idée, les services disant que si on attend l'année prochaine, au mois de mai avant une quelconque décision, on est reporté quasiment une saison en plus et ce serait peut-être bien que des travaux aussi lourds et aussi déterminants puissent être entamés. Voilà, avec honnêteté, l'état du dossier.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

34 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. DUQUENNE, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, MM. TOUBEAU, DI RUPO

6 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, MERCIER, Mme MERCIER, M. HAMBYE, Mme PREVOT

ADOPTE – 26^{ème} annexe

9^e objet : Projet Phasing-out – Requalification du Musée des Beaux-Arts - Approbation du décompte final

SOUS RESERVE 3^e 5^e E/2004.SUB.772.130/TO

REMIS

65^e objet : « Convergence 2007-2013 » : ratification. Cabinet du Bourg.
NDP.08-07

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Alors, le 65, M. VISEUR, c'est Convergence. Vous m'aviez demandé quelles étaient les modifications. Je vous réponds tout de suite ?

Donc, en réalité les calculs ont été refaits avec les projets Fucam, notamment pour les ateliers des Fucam et avec l'IDEA pour les centres d'entreprises design, globalement les cinq portefeuilles dont la Ville de Mons est chef de file comptent des projets pour 156,6 millions d'euros mais la participation de la Ville au co-financement puisqu'il faut enlever la partie Fucam et la partie IDEA, s'élève à 139,9 millions et si l'Union Européenne nous aidait pour tout ce que l'on va déposer, il en coûterait à la Ville 10%. Ce qui bien entendu, je ne dis pas n'est rien, mais ce serait bien sûr pour rester dans le ton, cela relèverait non pas du miracle mais en tout cas d'une attitude fort généreuse.

Voilà un peu et nous sommes tenus de ratifier pour avoir les bons chiffres à la suite des modifications comme nous l'avions indiqué la fois passée. Vous vous abstenez ?

Monsieur VISEUR, Conseiller : Comme c'est une ratification et que sur le dossier de base nous nous sommes abstenus donc, c'est pareil pour mon groupe.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

37 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, BARVAIS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mme KAPOMPOLE, MM. ROSSI, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, MERCIER, Mmes POURBAIX, MERCIER, MM. DUQUENNE, HAMBYE, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, DEJARDIN, MM. TOUBEAU, DI RUPO

3 ABSTENTIONS : MM. COLLETTE, VISEUR, Mme PREVOT

ADOPTE – 27^{ème} annexe

66^e objet : Prévention des Assuétudes. Nouveau projet Interreg IV. Prévention
21.2007.10

ADOPTE à l'unanimité – 28^{ème} annexe

Entrée de Madame COLINIA, Conseillère : 41 présents.

10^e objet : Ecoles primaires et maternelles communales – Réorganisation des écoles au
1.09.2007 8^e 1^e 64

ADOPTE à l'unanimité – 29^{ème} annexe

Entrée de Monsieur BAILLY, Conseiller : 42 présents.

11^e objet : Remploi de fonds à concurrence de 52.759,29 euros destiné à financer
l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à l'Hôtel de Ville. Gestion f. 7169

Monsieur MERCIER, Conseiller : Si j'ai bien compris, en fait c'est un aménagement pour les personnes qui ont des difficultés motrices et ce serait le monte-personnes que l'on installe pour accéder à la salle habituelle du Conseil. Alors, si j'ai de nouveau bien compris, l'argent qui a été dépensé vient d'un immeuble que l'on aurait vendu, petite réflexion au passage, peut-être bien qu'on devrait vendre davantage d'immeubles comme cela on aménagerait davantage d'endroits. Alors, ce que j'aurais voulu savoir aujourd'hui, c'est s'il existe ici au niveau de la Ville de Mons un cadastre qui montrerait tous les aménagements qui ont eu lieu dans les divers bâtiments communaux pour rendre ces bâtiments davantage accessibles. Cela c'est ma première réflexion. Alors, dans le même ordre d'idées, vous savez pour une personne qui est en voiturette ou qui a des difficultés motrices, généralement elle arrive jusqu'au niveau des bâtiments communaux, soit en voiture, soit d'une autre manière et sa difficulté est pour rentrer dans ces bâtiments. Pour nous, personnes handicapées visuelles, notre difficulté n'est pas pour le cheminement dans le bâtiment en tant que tel, un escalier pour nous n'est pas quelque chose d'insurmontable mais notre difficulté c'est pour accéder d'un coin de la Ville vers ce bâtiment. Alors, au passage, je remercie l'opération qui s'est passée il y a eu vendredi 8 jours, je pense et où M. le Bourgmestre et les personnes du Collège responsables justement des nouveaux aménagements qui pourraient se faire pour les personnes à difficultés motrices, je remercie toutes ces personnes de s'être mises véritablement en condition de personnes handicapées visuelles, de personnes en voiturettes et pour mieux comprendre nos difficultés, j'espère et je pense que cela va se passer, qu'en fonction de cela, on envisagera des travaux qui seront intéressants pour

nous. Alors, une autre petite réflexion. Je vous disais tout à l'heure que nous, notre difficulté on se trouve à un coin de la Ville, la gare, imaginons et on doit venir ici jusque l'Hôtel de Ville. Etant donné que ces nouveaux aménagements ne sont pas encore faits, pour le moment nous pouvons bénéficier ici au niveau de Mons Centre-Ville de l'un ou l'autre steward qui vient nous chercher et qui nous emmène vers le lieu où on doit se rendre. Malheureusement, parfois il y a certains couacs et je viens d'en vivre deux consécutifs. Pour venir vous rejoindre, au Conseil de Police en l'occurrence, j'avais demandé s'il y avait possibilité de mettre à ma disposition un steward et il m'a été dit que toutes ces personnes étaient occupées à des tas de choses, à des enquêtes et que ce n'était pas possible d'en libérer un. Mea culpa, j'avais peut-être demandé cela un peu trop tardivement alors, rebelote, pour demain je dois assister à une intercommunale et je redemande de nouveau un steward, on m'a dit qu'on allait me répondre si c'était possible ou si ce n'était pas possible. Alors, je me faisais comme réflexion et je me disais que ces personnes qui sont employées à faire des enquêtes éventuellement à conduire d'autres personnes à difficultés motrices sont peut-être utilisées à ce genre de choses mais, est-ce qu'il ne faudrait peut-être pas songer à laisser l'un ou l'autre de ces stewards un petit peu en attente au cas où une personne à difficulté motrice rencontrerait un problème mais un problème immédiat. C'est souvent le cas pour nous, c'est-à-dire qu'on ne sait pas tout prévoir et nos ennuis arrivent parfois à un certain moment et c'est à ce moment-là qu'il faut le résoudre. Alors, puisqu'on parlait d'accessibilité, puisque nous notre accessibilité est un peu plus lointaine je demandais si au niveau de Mons Centre-Ville on ne pourrait pas laisser l'un ou l'autre de ces stewards prêt à venir en aide à une personne qui a une difficulté ponctuelle. Voilà. En tout cas je vous remercie pour tout ce qui est fait en faveur des personnes handicapées et puisque je vis l'événement réellement sur le terrain, c'est pour cela que je me permets parfois d'intervenir pour des histoires réellement ponctuelles, des histoires vécues. Voilà, merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Comme tout est dans tout, au départ d'un point de M. l'Echevin des Finances, on est dans les moins-valides, M. BARVAIS a peut-être un élément de réponse puis je pourrai peut-être compléter avant d'avancer ?

Monsieur BARVAIS, Président du CPAS : Oui, comme élément de réponse, chaque fois qu'il y a des travaux, vous le savez M. MERCIER, puisque vous participez à la plateforme, il y a une étude qui est faite par un comité technique pour faire en sorte que

les travaux réalisés permettent la meilleure accessibilité. Mais, il est un fait que nous n'avons pas relevé, c'est peut-être quelque chose que nous pouvons commencer à faire, relever les dépenses inhérentes dans chaque travaux à cette adaptation. Donc, cela c'est un cadastre que l'on pourrait faire parce que cela permettrait effectivement de chiffrer et de montrer une donnée qui est pertinente de l'impact de cette politique d'accessibilité en fonction des travaux qui sont réalisés à la Ville. Donc, on participe à l'accessibilité mais effectivement on n'a pas le cadastre et les dépenses inhérentes à cette action. Mais, ce sera un peu complété à partir de maintenant.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Donc, il en sera fait ainsi alors pour les accompagnants éventuels, je ne pense pas que les stewards du Centre-Ville puissent être un premier choix pour une raison simple c'est que l'asbl Centre-Ville est notamment financée par la Région Wallonne avec des missions particulières. En revanche, nous pourrions demander aux APS d'avoir cette mission additionnelle et le cas échéant, quand c'est nécessaire, de donner le coup de main utile qui permettrait de faciliter les choses dans des circonstances comme vous dites, imprévues ou tout à fait particulières et cela on peut donner cette instruction à la police chargée d'ailleurs du travail avec les APS. Voilà ce que je suggère.

Monsieur MERCIER, Conseiller : Mais cela existe, c'est déjà opérationnel. Mais chaque fois que j'ai besoin de quelqu'un je l'ai mais ici c'est parce que j'ai vécu deux situations ponctuelles.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Oui, c'est cela, mais on va réinsister pour prendre en considération en ce comprises les situations ponctuelles.

ADOPTE à l'unanimité – 30^{ème} annexe

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Ayez la gentillesse tout à l'heure de bien parler dans le micro sans quoi le procès-verbal ne pourra pas tenir compte de ce qui s'est dit hors micro. Et comme on tient beaucoup à ce que le PV soit conforme à ce qui s'est dit, donc, ok.

Sortie de Monsieur BARVAIS, Président du CPAS : 41 présents.

12^o objet : Information au Conseil communal des emprunts et escomptes de subsides soumis à la décision du Collège communal en août et septembre 2007 pour l'Administration centrale. Gestion f. Extra/CD0129

Monsieur BEUGNIES, Conseiller : Vous l'avez tout à l'heure indiqué que ce serait heureux que l'on ait les projets de Convergence mais il va y avoir évidemment 10% à

charge de la Ville, ce qui vraiment crée des charges financières bon je ne vais pas cracher dans la soupe mais il importera dès lors d'avoir une gestion dynamique de la dette. Ainsi pour 2007 et c'est la communication qu'on nous fait, le montant s'élève à 84.118.000 suite à des dépenses extraordinaires, cela bien entendu cela va faire des charges financières, je voudrais quand même souligner justement qu'il faudra une gestion très dynamique de la dette pour la bonne raison que les frais financiers annuels à charge de la Ville de 2005 à 2007 sont passés de 10.071.000 euros à 12.374.000 euros soit une augmentation de 2.303.000 euros en deux ans, c'est-à-dire une augmentation de 21% en l'espace de deux ans. Et d'après Dexia, les charges financières de 2007 à 2008 vont passer automatiquement, je vais expliquer pourquoi je dis automatiquement, de 12.374.000 à 13.772.000 cela fait donc une augmentation de 1.398.000 en plus, donc une augmentation automatique de 11%. Je dis bien une augmentation automatique de 11%, c'est-à-dire en supposant qu'aucun nouvel emprunt ne soit contracté en 2008 ce qui ne sera pas évidemment le cas. Donc, une augmentation de 11% en 2008 due uniquement à des charges des emprunts contractés avant l'année 2008. En plus de cela, comme je l'ai souligné lors de mon intervention sur les comptes, le décalage entre le moment où la Ville doit effectuer ses paiements et celui de ses recettes diverses, donc ce que l'on appelle le besoin en fond de roulement ne fait que croître, il est de l'ordre de 18.931.000 cela fait donc 18.931.000 euros qu'il faut en permanence financer à court terme. Donc, conclusion, il faut, d'autant plus que les taux d'intérêts ont tendance à augmenter, il importe donc d'avoir une gestion de la dette très dynamique et en particulier une gestion de la trésorerie. Ce qui m'amène à poser la question suivante : où sont passés les billets de trésorerie ? J'avais effectivement suggéré en 2004 une gestion dynamique de la dette sous forme de billets de trésorerie, ce qui a permis d'ailleurs de réduire considérablement les charges financières à la Province. J'ai ici toute la presse d'un an après ma suggestion, la presse d'avril qui dit ceci : l'Echevin des Finances de Mons soumettra au Collège après les congés de Pâques, de 2006, une note d'information sur l'émission des billets de trésorerie. Cet outil de financement permettrait, selon lui, de faire face aux besoins de trésorerie et chaque partie serait gagnante. Après avoir interpellé au Parlement le Ministre des Affaires Intérieures Philippe Courard, il estime avoir toutes les garanties sur le fait que ce procédé ne présente aucun risque pour les finances. Dans sa réponse, le Ministre Courard souligne que l'émission des billets de trésorerie peut induire, voire favoriser la réalisation d'économies et que les CPAS et Villes émettrices peuvent bénéficier des conditions

liées à ce mode de financement et dans le Soir on pouvait d'ailleurs lire que des Villes se sont d'ailleurs essayées avec succès, c'est le cas de Gand, de Louvain et du côté francophone, c'est Liège qui en août 2001, a émis pour 100.000.000 d'euros de billets de trésorerie et qui emploie d'ailleurs toujours ce système et le Ministre Courard et c'était repris dans le Soir soulignait que l'on peut gagner jusqu'à 2% de moins de taux du point de vue du taux classique. Il y a d'ailleurs aussi dans l'Agence Belga : « des billets de trésorerie » ? avec un point d'interrogation, « chaque partie serait gagnante » et voilà donc maintenant plus d'un an, je ne sais pas pourquoi on n'a pas mis cela sur pied alors que d'autres communes comme Liège le font toujours. La Province le fait toujours et cela permet effectivement de gagner en frais financiers et je crois que ce n'est pas le moment de ne pas faire attention à tous les moyens sur lesquels on pourrait gagner en charges financières. Je vous remercie.

Monsieur MILLER, Echevin : Par rapport à la première partie de votre question, M. le Conseiller, je peux vous dire que dans la préparation qui est en cours du budget 2008, tous les aspects que vous avez évoqués sont étudiés et donc nous allons présenter un budget qui va être soumis à cette Assemblée et qui va faire l'objet d'un débat au début du mois de décembre. Nous aborderons ces différents aspects relatifs à la dette et aux emprunts. Par contre, je vais être plus précis par rapport à votre question concernant l'émission de billets de trésorerie. Il est exact que vous avez il y a à peu près deux ans évoqué cette possibilité. Vous avez demandé qu'elle soit étudiée, c'est ce que nous avons fait. Il y a eu plusieurs réunions avec les spécialistes de Dexia qui sont venus présenter le mécanisme et je pense même que vous avez assisté à l'une ou l'autre de ces rencontres. La façon dont les spécialistes ont montré l'impossibilité pour la Ville de Mons de procéder de la sorte nous a convaincus d'arrêter les frais, si j'ose dire. Lorsque le Ministre Courard a répondu que la Ville de Liège procédait ainsi, c'est exact, Liège procède ainsi parce que à un certain moment de l'année budgétaire, Liège reçoit un montant extrêmement important du Fonds des Communes, qui lui permet justement d'opérer ce type d'opération. Or, vous le savez, ce n'est pas à vous que je dois le dire, la Ville de Mons n'est pas du tout dans ce cas-là et donc n'a pas la possibilité à un certain moment d'opérer de la sorte. C'est la raison pour laquelle nous avons considéré qu'il n'était nécessaire, suivant en cela l'avis des spécialistes de Dexia, de continuer à envisager ce type de solution. Donc, voilà, nous allons voir maintenant les réponses que nous allons apporter à la préparation du budget 2008 et nous aborderons l'ensemble de la problématique y compris en ce qui concerne la gestion dynamique de la dette parce

que je prétends que c'est déjà ce qui est mis en place au niveau de l'administration des finances de la Ville.

Monsieur BEUGNIES, Conseiller : Un mot d'excuses, j'étais à la réunion et j'ai dû sans doute mal comprendre parce que j'avais exactement compris le contraire à l'issue de la réunion de Dexia, que l'on allait mettre cela en évidence et que ce qu'on nous avait présenté, il y avait d'ailleurs d'autres Conseillers, je ne sais pas s'ils ont compris la même chose que moi mais moi j'ai compris que Dexia était fortement partisan de ce mode de trésorerie mais, encore une fois, je présente toutes mes excuses, sans doute que j'ai mal compris.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Moyennant toutes ces explications, compréhension et incompréhension, nous prenons acte puisqu'il s'agit d'une information.

ADOPTE à l'unanimité – 31^{ème} annexe

13^e objet : Plan TONUS Communal – demande de prêt – Aide 2006 Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité – 32^{ème} annexe

14^e objet : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de jouissance intervenue entre la Ville de Mons et l'ASBL « La Pétanque montoise » pour la cession de l'ancienne boulangerie militaire. Cellule foncière CF/RB

ADOPTE à l'unanimité – 33^{ème} annexe

15^e objet : Aliénation d'une propriété communale sise à Maisières, rue Comte Cornet, cadastrée section B n°436 B Cellule foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 34^{ème} annexe

16^e objet : Aliénation de l'emplacement de stationnement n°39 du parking couvert Rachot à Mons Cellule foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 35^{ème} annexe

17^e objet : Aliénation de l'emplacement de stationnement n°28 dans le parking couvert Rachot à Mons Cellule foncière RF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 36^{ème} annexe

18^e objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur la parcelle de terrain sise à Mons, rue des Canonniers, cadastrée Mons 3^e division section E n^os 1081 K2 et 1081 R2 Cellule foncière RF/MV

Monsieur HAMBYE, Conseiller : A la lecture des quelques pièces du dossier, quelques questions me sont venues et j'ai eu déjà des réponses partielles en fait, dans le dossier on ne voit que l'acte de vente des quotités de terrain par la Ville de Mons aux différents acquéreurs. Or, le projet donc rue des Canonniers, apparemment date déjà de 2000 et donc, on se rend compte qu'il y a une opération de revitalisation urbaine avec mise en concurrence et ainsi de suite mais disons que l'opération a certainement été bien menée administrativement, ce qui frappe c'est qu'on arrive aujourd'hui en 2007 avec un prix au m² à 86 euros alors que les points de comparaison actuellement sont de 350 à 500 euros. Alors, évidemment, je dois relever le fait, je crois que c'est dû au cheminement administratif du dossier, l'écoulement du temps des différents intervenants mais nous sommes un peu perplexes, en tout cas nous suggérons à l'avenir qu'il y ait une clause d'indexation dans ce type d'opération. Parce que entre 2000 et 2007 évidemment, le prix du terrain a flambé et nous nous retrouvons avec des prix qui reflétaient peut-être la situation en l'an 2000 mais qui ne correspondent plus du tout à la situation actuelle en 2007. Voilà. C'est pour cela que nous devons, nous, formuler de vives réserves mais c'est purement formel étant donné je crois que tout a été respecté.

Monsieur BIEFNOT, Echevin : Lors de la Commission effectivement, ces questions avaient été posées. Simplement rappeler effectivement comme l'a fait M. HAMBYE qu'il s'agit d'un dossier qui est déjà venu puisque lorsque le concours a été lancé, l'appel à candidatures a été lancé en 2002, il prévoyait déjà le montant de 86,7 euros le m², prix fixé par le Receveur de l'Enregistrement. Bien, puisqu'il y a eu un concours, le soumissionnaire qui a remporté le marché a donc proposé son projet sur cette base. Il est vrai que nous sommes en 2007 mais il ne faut surtout pas oublier que nous nous sommes retrouvés aussi face à une pollution du sol qui a nécessité l'intervention de la Région Wallonne via la Spaque pour la dépollution et une modification du programme proposé, puisque les bâtiments côté rue des Canonniers vu la pollution devaient être démolis, d'où un retard dans l'exécution du chantier et aussi pour terminer et pour rester dans cette philosophie de développement positif de ce quartier, le Conseil communal a accepté le 17 octobre 2005, le principe de la renonciation à accession à ce montant là déjà en 2005, à ce même montant des 86,7 euros ce qui permet d'éviter une double perception des droits d'enregistrement et donc de favoriser le citoyen montois qui

s'acquittera de sa quote-part de terrain directement à la Ville et en ne permettant pas évidemment au promoteur de faire une plus value sur le compte des personnes qui vont acquérir des habitations à cet endroit.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant

37 OUI : Mme HOUDART, MM. MILLER, BIEFNOT, MARTIN, SAKAS, DUPONT J-P, Mme CRUVEILLER, MM. DARVILLE, BEUGNIES, COLLETTE, DEPLUS, Mme OUALI, M. DEBAUGNIES, Mmes KAPOMPOLE, COLINIA, MM. ROSSI, VISEUR, DEL BORRELLO, Mme COUSTURIER, MM. DE PUYT, MANDERLIER, LECOCQ, Mme POURBAIX, M. DUQUENNE, Mmes NAHIME, BRICHAUX, JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, MM. JACQUEMIN, DUPONT X., BRESART, Mmes BOUROUBA, PREVOT, DEJARDIN, MM. TOUBEAU, DI RUPO

4 NON: MM. BAILLY, MERCIER, Mme MERCIER, M. HAMBYE

ADOPTE – 37^{ème} annexe

19^e objet : Rénovation urbaine du Quartier de Messines. Mise en place de la Commission locale de rénovation urbaine – composition et règlement d'ordre intérieur. Aménag.Territ.et Permis UR07/Rénov.Urb.

ADOPTE à l'unanimité – 38^{ème} annexe

20^e objet : Ilot de la Caserne Léopold – périmètre de revitalisation urbaine de la tour Valenciennoise. Approbation de l'avenant à la convention Ville-promoteur. Aménag.Territ. et Permis UR07/Ilot Caserne Léopold

ADOPTE à l'unanimité – 39^{ème} annexe

21^e objet : Nouveau règlement communal du commerce ambulant Dévelop. Econom.

Monsieur MARTIN, Echevin : Le point 21 est en fait une seconde lecture, la première lecture était intervenue il y a de cela 2 mois et est relatif à l'adoption par notre Conseil du nouveau règlement communal sur le commerce ambulant. Donc, il faut savoir que suite à la Loi de 93 un arrêté royal avait été pris pour fixer les modalités relatives au commerce ambulant, lequel arrêté royal avait été modifié le 24 septembre 2006 et ce qui a contraint l'ensemble des communes à adapter leurs dispositions réglementaires sur base du nouveau canevas de l'arrêté royal lequel a engendré un travail de l'Union des Villes et Communes de Wallonie qui a envoyé un canevas à l'ensemble de ces communes. Alors, comme je l'avais évoqué lors du Conseil d'il y a deux mois, la Ville de Mons et ses services ont travaillé à partir de ce canevas en y ajoutant quelques dispositions particulières et notamment l'idée d'établir un contrat spécifique entre la

Ville et les maraîchers pour fixer clairement les obligations et les droits des deux parties. Nous avons ensuite envoyé le projet de règlement au SPF Economie pour avis lequel nous a fait parvenir son avis il y a peu avec quelques toutes petites modifications dont la suppression pour parler de la principale modification, de la grille tarifaire qui était annexée à la liste des marchés, cette grille tarifaire étant reprise par ailleurs par le règlement général des taxes et redevances de la Ville de Mons. Donc, aujourd'hui, le règlement est soumis, après avis du SPF Economie, à l'accord de notre Conseil communal.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Merci, alors M. COLLETTE, je vous en prie.

Monsieur COLLETTE, Conseiller : Voilà, je voulais simplement que l'Echevin le confirme parce que c'est un remake du règlement qui nous a été présenté il y a deux mois que cela ne concerne toujours pas la braderie du lundi et du mardi de la Ducasse.

Monsieur MARTIN, Echevin : Je vous confirme que pour la braderie, il y a un règlement spécifique qui est indépendant de celui-ci.

Monsieur COLLETTE, Conseiller : Cela va, merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : On ne va pas mélanger cela, mais vous avez bien fait de poser la question.

ADOPTE à l'unanimité – 40^{ème} annexe

22^e objet : Comptes 2006 de l'Auberge de Jeunesse et adoption de la convention Auberge de Jeunesse-Ville de Mons Tourisme 498/sd.2007.08

ADOPTE à l'unanimité – 41^{ème} annexe

23^e objet : ASBL « Office du Tourisme de la Ville de Mons » - Budget de l'exercice 2007. Approbation G.F. C/B2007 ASBL/016

ADOPTE à l'unanimité – 42^{ème} annexe

24^e objet : Règlement communal sur les funérailles et sépultures. Actualisation Inhumations

ADOPTE à l'unanimité – 43^{ème} annexe

25^e objet : Modification des équipements de la voirie dans le cadre d'une demande de permis unique portant sur l'aménagement d'un parc éolien et ses équipements techniques entre Harmignies et Estinnes 3^e 2^e A/8467/CDP/C/15/24

ADOPTE à l'unanimité – 44^{ème} annexe

26^e objet : Modification des équipements de la voirie dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme portant sur la pose enterrée de nouveaux câbles de moyenne tension et d'éclairage public en remplacement de câbles aériens qui seront enlevés, rue des

Arquebusiers à Mons 3^e 2^e A/8468/CDP/3/135

ADOPTE à l'unanimité – 45^{ème} annexe

27^e objet : Marquages routiers. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché 3^e 2^e E/2007/423.091.00/CDP

ADOPTE à l'unanimité – 46^{ème} annexe

28^e objet : Acquisition de matériel didactique destiné aux pré-gardiennats des écoles fondamentales de la Ville de Mons. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché 3^e 3^e E/2007/721.128.00/RM

ADOPTE à l'unanimité – 47^{ème} annexe

29^e objet : Acquisition d'armoires vestiaires. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché 3^e 3^e E/2007/104.033/RM

ADOPTE à l'unanimité – 48^{ème} annexe

30^e objet : Modification des équipements de la voirie dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme portant sur la pose enterrée de câbles basse tension et suppression d'un coffret BT, rue d'Havré à Mons 3^e 2^e A/8469/CDP/C/3/136

ADOPTE à l'unanimité – 49^{ème} annexe

31^e objet : Aménagement du cimetière de Ciplly – Extension. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché 3^e 2^e E/2007/878.268.00/GMS

Madame MERCIER, Conseillère : M. l'Echevin j'ai une toute petite question. Le cimetière est très bien situé, bien ordonné, il jouit d'un grand calme comme il convient à un cimetière, là n'est pas ma question. Je voudrais connaître les dimensions de l'agrandissement projeté.

Monsieur DARVILLE, Echevin : Vous pourrez jouir, Mme MERCIER, de 1.200 m2.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Je confirme 1.200 m2, Madame. 12 ha.

ADOPTE à l'unanimité – 50^{ème} annexe

32° objet : Souscription de parts sociales dans le capital du sous bassin hydrographique de la Haine, Ville de Mons – réseau de Cibly, en vue de financer les travaux d'extension pour l'alimentation du lotissement (8 lots) rue Hauzeur à Cibly 3° 2°
A/8470/CDP/C/4/20

ADOPTE à l'unanimité – 51^{ème} annexe

33° objet : Crèches – acquisition de matériels spécifiques (3 lots). Approbation du projet, des conditions et du mode de passation du marché 3° 2° E/2007/844.241.EC

ADOPTE à l'unanimité – 52^{ème} annexe

34° objet : Réfection des routes en béton. Approbation du projet, des conditions et du mode de passation du marché 3° 2° E/2007/429.061.00/CDP

ADOPTE à l'unanimité – 53^{ème} annexe

35° objet : Achat d'autos et de camionnettes pour le service des Plantations - Acquisition d'un camion grue. Rectification du montant de l'estimation 3° 2°
E/2007/136.053.03/GT

ADOPTE à l'unanimité – 54^{ème} annexe

36° objet : Restauration du mur de soutènement du Mont du Parc à Mons. Travaux subsidiés figurant au triennal 2007-2009. Approbation du projet rectifié, des conditions de sélection et détermination du mode de passation du marché 3° 2°
E/2006.TRI.421.041 GMS

ADOPTE à l'unanimité – 55^{ème} annexe

37° objet : Curage extraordinaire des fossés. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché 3° 2° E/2007/877.255.00/MV

ADOPTE à l'unanimité – 56^{ème} annexe

38° objet : Acquisition de 2 panneaux dynamiques. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché 3° 2°
E/2007/423.096.00/MV

ADOPTE à l'unanimité – 57^{ème} annexe

39° objet : Aménagement de sécurité à réaliser aux abords d'écoles situées à Jemappes, Flénu et Ghlin. Travaux subsidiés figurant au programme triennal 2007-2009. Approbation du projet rectifié, des conditions et détermination du mode de passation du marché
3° 2° E/2005tri/421.066. 01/MF

ADOPTE à l'unanimité – 58^{ème} annexe

40^e objet : Aménagement des trottoirs de diverses rues situées à Mons. Travaux subsidiés figurant au programme triennal 2007-2009.

Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché
3^e 2^e E/2006.tri/421.042. 00/MF

ADOPTE à l'unanimité – 59^{ème} annexe

41^e objet : Ateliers Piérart – phase III lot 1 : voiries et parking. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché. Travaux subsidiés figurant au programme triennal 2007-2009 3^e 2^e E/2006.TRI.104.020 CCA

Monsieur VISEUR, Conseiller : Alors, sur le parking des ateliers Piérart, j'avais posé la question de savoir si on allait aménager des parkings pour deux roues, j'ai eu la réponse, oui mais cela viendra plus tard, pour le moment on ne s'occupe que du revêtement.

J'insiste quand même pour qu'il y ait un parking ultérieur pour les deux roues, tous les deux roues, donc vélos, vélomoteurs, motos, qui soit digne de ce nom y compris qu'il soit couvert parce que laisser son vélo à l'extérieur c'est tout à fait dissuasif. Mais, je voulais aussi intervenir en liant les points 40-41 et 44 lorsque l'on refait des surfaces et en particulier un parking comme ici aux ateliers Piérart, que l'on veille à ne pas faire des surfaces imperméables parce que vous savez qu'il y a un gros problème avec les eaux de ruissellement, l'accumulation de surfaces imperméables finit par provoquer des inondations par engorgement des canalisations. Nous avons un parking qui est tout à fait intéressant à ce sujet et qui a été bien fait, c'est celui de Mons Expo, donc, puisque cela existe et que nous avons l'exemple et que cela fonctionne bien, essayons de multiplier ce genre de parking.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Ce sont des bétons alvéolaires, là, des bétons qui laissent...

Monsieur VISEUR, Conseiller : oui, cela permet l'infiltration, l'infiltration enrichit les nappes phréatiques d'une part et évite trop d'eau d'écoulement. La même chose quand on refait des trottoirs, il faut que ce soit en matériaux qui laissent s'infiltrer l'eau plutôt qu'en asphalte qui est totalement imperméable et qui automatiquement envoie toutes les eaux vers des canalisations avec des inondations comme on a eu en juin 2004 si mes souvenirs sont bons. On est un peu tard ici dans le dossier pour dire on va changer le revêtement mais à l'avenir qu'on tienne compte de cela.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Mais je distinguerai, si vous me le permettez, deux choses, un je pense en matière de parking vous avez très largement raison et il faut demander au service d'examiner de manière systématique cette faculté là, surtout que

les surfaces sont plutôt grandes. Pour les trottoirs, je pense qu'il faut avoir une attitude nuancée, il faut penser aux moins valides, il faut penser aux personnes qui ont des poussettes, etc. etc. et donc cela dépend de quel lieu on parle. Il y a quand même des lieux où il faut un revêtement adéquat. Maintenant s'il existe des revêtements adéquats qui laissent passer l'eau, moi je ne demande pas mieux, mais quel type de revêtements est-ce ?

Monsieur VISEUR, Conseiller : Vous avez des pavés tout à fait plats dont la tête n'est pas bombée et qui arrivent à laisser infiltrer l'eau, c'est une question de prix...

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Oui, ça c'est vrai dans certains cas, dans le cas des lieux historiques dans lesquels il faut vraiment mettre des pavés mais objectivement, si on se retrouve hors du centre historique, c'est hors de prix, il faut trouver une solution...

Monsieur VISEUR, Conseiller : on ne va pas discuter technique ici mais en tout cas, que l'on s'informe pour qu'il y ait un maximum de zones perméables.

ADOPTE à l'unanimité – 60^{ème} annexe

42^{ème} objet : Maison communale d'Obourg. Réfection des corniches. Approbation du décompte final corrigé et des travaux supplémentaires reconnus nécessaires
3^{ème} 2^{ème} E/2005/104.025/MCP

ADOPTE à l'unanimité – 61^{ème} annexe

43^{ème} objet : Piscine de Cuesmes. Automatisation des bacs pédiluves. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^{ème} 2^{ème} E/2007/764.172.00/SB

ADOPTE à l'unanimité – 62^{ème} annexe

44^{ème} objet : Réfection des trottoirs et accotements à Jemappes. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché
3^{ème} 2^{ème} E/2007/421.062.00/GMS

ADOPTE à l'unanimité – 63^{ème} annexe

45^{ème} objet : Acquisition de matériel et matériaux pour la signalisation routière en 17 lots. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché 3^{ème} 2^{ème} E/2007/423.094.00/CD

ADOPTE à l'unanimité – 64^{ème} annexe

Sortie de Monsieur DUPONT, Echevin : 40 présents.

46° objet : Accueil extrascolaire – acquisition de mobilier. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché 3^e 2^e E/2007/844.242.03/CD

ADOPTE à l'unanimité – 65^{ème} annexe

47° objet : Accueil extrascolaire – acquisition de matériel. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché 3^e 2^e E/2007/844.242.01/CD

ADOPTE à l'unanimité – 66^{ème} annexe

48° objet : Accueil extrascolaire – acquisition de mobilier de bureau. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché 3^e 2^e E/2007/844.242.02/CD

ADOPTE à l'unanimité – 67^{ème} annexe

49° objet : Anciens Abattoirs de Mons – Réfection des chéneaux et zingueries de toiture. Approbation du projet, des conditions et détermination du marché 3^e 2^e E/2007/772.217/LF

ADOPTE à l'unanimité – 68^{ème} annexe

50° objet : Aménagement intérieur et extérieur sur véhicule du service menuiserie/vitrierie – Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e E/2007/136.055/RM

ADOPTE à l'unanimité – 69^{ème} annexe

51° objet : Acquisition de matériel de téléphonie. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché 3^e E/2007/104.012/RM

ADOPTE à l'unanimité – 70^{ème} annexe

52° objet : Service Imprimerie – Acquisition d'une nouvelle machine offset. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché 3^e 2^e E/2007/104.031/EC

ADOPTE à l'unanimité – 71^{ème} annexe

53° objet : Acquisition de petits matériel pour les pré-gardiennats des établissements scolaires de la Ville de Mons. Approbation du projet, des conditions et détermination du mode de passation du marché 3^e 2^e E/2007/721.129.00/CCA/CD

ADOPTE à l'unanimité – 72^{ème} annexe

Entrée de Monsieur LAFOSSE, Conseiller : 41 présents.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : J'ai des questions et interpellations. Question de Madame Mercier.

Madame MERCIER, Conseillère : Monsieur le Bourgmestre, Mesdames les Echevines, Messieurs les Echevins, chers collègues. Lors d'une interview du nouveau Président du « CNCD 11 11 11 », Monsieur Jacques DEBATI, je lis ceci : « Mon dernier souhait est, qu'à travers une campagne de mobilisation, on puisse convaincre nos responsables politiques et nos Ministres que même un petit pays peut mener une politique initiatrice de changements. J'aimerais une planète plus juste, plus facile à vivre pour chaque personne et porteuse d'espoir. » Alors, je me demande ce à quoi le pays de Mons s'est engagé. Faisons-nous partie de ceux qui espèrent une politique de coopération ? Je rappelle, qu'en 2002, le Parlement avait décidé d'affecter 0.7% du produit national brut à la coopération internationale. Monsieur DEBATI dans la suite de l'interview, craint que cet objectif ne passe à la trappe. Comme lui, je pense que si c'était le cas, ce serait injuste et scandaleux. Mais je reviens à ma question précise, le pays de Mons prend-il une part active, c'est-à-dire, participe-t-il à cet effort demandé par le Parlement ? On aimerait connaître le montant de notre participation, parce que cela reste toujours si mystérieux. Merci de votre écoute.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Merci Madame et vous avez 1000 fois raison d'évoquer le sujet. La Ville, compte tenu de ses finances et vous savez à quel point l'on essaye de limiter au maximum les dépenses, a participé à toute une série d'initiatives comme par exemple, Musique Fonds, promotion de la Fondation Damien, Amnesty International, on adhère au maximum de nos possibilités au commerce équitable, mais c'est vrai que nous n'avons pas adopté ou en tout cas élaboré une collaboration directe avec une commune en particulier. Nous avons pensé durant plusieurs années à Bethléem. Avec l'Union des Villes et des Communes, nous espérions avoir un budget partagé, ça ne c'est pas fait, compte tenu des circonstances budgétaires, nous n'avons pas poursuivi. Si nous pouvions dégager ne serait-ce qu'un peu de moyens financiers dans le cadre de notre budget de l'an prochain, nous pourrions alors en effet, assez facilement, élaborer une collaboration et imbriquer les écoles et autres institutions. Par ailleurs, si la Ville en tant que Ville agit modestement, il faut reconnaître que pas mal d'établissements scolaires travaillent, tantôt avec des pays Africains, tantôt avec d'autres pays du sud et il y a de nombreuses collaborations qui se sont établies, d'ailleurs avec le soutien parfois très actif, notamment, du Ministère de la Défense. Donc, sur le territoire de la Ville de Mons, il y a plusieurs projets, tantôt, dans l'Afrique

centrale, tantôt dans l'Afrique de l'est ou de l'ouest, qui sont menés. Alors, nous avons chers Collègues, 4 interpellations de Monsieur HAMBYE, toutes les 4, on peut peut-être commencer par celle qui concerne le budget. Je suggère de poursuivre avec un rond-point et puis les 2 autres interpellations pour lesquelles je me permettrais de vous répondre moi-même. Je vous en prie Monsieur le Conseiller.

Monsieur HAMBYE, Conseiller : Conformément à la procédure légale en vigueur, le Conseil Communal devrait d'ici peut, approuver le budget de l'année 2008. C'est un moment important de la vie communale puisque c'est bien à travers du budget que la commune concrétise les engagements pris dans son programme de mandature. J'ai donc plusieurs questions et remarques à formuler dans cette perspective. Avant cela, je voudrais donc vous rappeler le contexte dans lequel nous travaillons. Vous le savez, le 2 octobre dernier, l'Union des Villes et des Communes mettait le Gouvernement Wallon en garde contre l'enlisement des communes wallonnes dans une crise financière et encourageait les autorités à être proactives afin d'anticiper le déficit. Lequel sera, immanquablement, la réduction des services aux citoyens et d'une diminution drastique des investissements nécessaires à la vie économique wallonne. D'après la dernière étude DEXIA, en effet, une commune wallonne sur 2 sera en déficit en 2007 et le déficit cumulé se monterait à 216 millions d'euros à l'exercice 2010. Alors suivant les rumeurs parues dans la presse, la répartition du Fonds des Communes, actuellement en discussion pourrait être revue de manière plus équilibrée. Nous le souhaitons. A l'heure actuelle, Liège a 161 millions, Charleroi en a 125 ; donc, avec 10% de la population, elles cumulent 32% du budget affecté. Certaines communes paraissent donc privilégiées. Mons et Namur n'ayant que 27 millions. Selon notre analyse, Mons partage le sort budgétaire préoccupant du constat posé par l'Union des Villes et Communes. Avec un déficit structurel tournant autour des 12 millions d'euros, la Ville ne doit son équilibre en 2007, premièrement avec l'apport du plan TONUS, 6.900.000 € et la ponction sur nos provisions, 4.700.000 €, constituées sur les exercices antérieurs. Et nous trouvons ces chiffres sur le site internet de notre Echevin des Finances. Or, rappelons que l'aide TONUS n'est pas sans fin. Et comme l'a relevé notre Bourgmestre au sein de ce

Conseil en juillet dernier, il ne faut donc pas attendre de miracle d'une renégociation quant au Fonds des Communes. Lors de la présentation du budget 2007 et des comptes 2006 au sein de ce Conseil, la majorité ne semblait pas partager l'inquiétude que les mandataires de l'opposition partageaient déjà. Au contraire, malgré l'appel à prudence

pour l'avenir et malgré certaines économies réalisées dans la politique du personnel, non remplacement des départs à la retraite, la majorité indiquait que la Ville réussissait à maintenir l'équilibre tout en menant des politiques nouvelles et d'ailleurs sans augmenter les taxes. Nous continuons pour notre part à nourrir les plus vives inquiétudes pour l'avenir et l'analyse fournie par l'Union des Villes et Communes nous renforce dans cette conviction. En effet. Et nous posons donc les questions suivantes : le Collège peut-il nous fournir les derniers éléments de réflexion en ce qui concerne la révision du Fonds des Communes ? En dehors des mesures préconisées par celui-ci à l'égard des autres niveaux de pouvoir, notre conviction est que notre Ville doit faire l'objet d'un véritable plan d'assainissement des finances publiques. Avant de compter sur d'hypothétiques subsides, il convient donc selon nous, avant tout de mettre en place des politiques structurelles de limitation des dépenses et des investissements. De telles politiques ne sont pas de nature à restreindre les avancées sociales auxquelles nos citoyens ont légitimement droit. Il s'agit donc davantage d'être attentif à la gestion quotidienne et aux orientations choisies. Deux exemples : la gestion des marchés publics. Le BAM. Il y a eu 817.000 € d'avenants, soit 17% du budget initial. Autre exemple, l'achat de guirlandes lumineuses pour les fêtes de fin d'année pour 135.000 € au lieu des 100.000 € budgétés. Le Collège partage-t-il les inquiétudes formulées par l'Union des Villes et Communes pour la Ville de Mons ? Le Collège entend-il modifier sa politique budgétaire lors de la présentation du budget 2008 en tenant compte de ces éléments ? Par ailleurs et finalement lors de la présentation du budget 2007, notre Collègue, Savine MOUCHERON, posait la question de l'absentéisme important qui touche le personnel communal. Signe d'une certaine démotivation mais aussi un coût important pour la Ville. Le Collège peut-il nous informer sur l'état des lieux en la matière, sur l'exécution du plan de modernisation de l'Administration. A-t-il porté ses fruits ? Les montants provisionnés ont-ils été suffisants pour l'année presque écoulée. Merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Merci Monsieur le Conseiller. C'est bien volontiers que Monsieur l'Echevin va vous répondre, juste une petite remarque, mais elle est tout à fait minime, puisque l'on va quand même vous répondre : en général, on n'interroge pas l'exécutif sur ses intentions, puisque vous savez que les intentions sont toujours excellentes, bonnes, positives, mais sur les réalisations. Compte tenu des circonstances, ce serait sans grandes difficultés que Monsieur l'Echevin apportera quelques éléments

de réflexions, sachant que nous-mêmes nous sommes dans la phase de réflexion à cet égard puisque l'on entame la confection du budget 2008. Monsieur l'Echevin.

Monsieur MILLER, Echevin : Merci. Dans la foulée de ce que vient de dire notre Bourgmestre, Monsieur le Conseiller, l'ensemble des préoccupations que vous avez formulées ont évidemment toute leur pertinence. Malheureusement et cela vient d'être dit, je ne pourrai pas y répondre avec toute l'exhaustivité requise. Ni l'exhaustivité à laquelle en tant que membre de notre Conseil Communal vous êtes en droit d'attendre. Ma réponse sera limitée. Elle sera limitée pour la simple et bonne raison que votre interpellation, Monsieur le Conseiller, arrive trop tôt et que le débat que vous appelez de vos vœux ne pourra avoir lieu de façon efficace et complète qu'au moment de l'examen proprement dit du budget 2008. Cet examen est prévu le 10 décembre prochain. Quoi qu'il en soit, que l'Union des Villes et Communes de Wallonie craigne pour les Villes et Communes un déficit cumulé important, c'est exact. La presse en a fait largement écho. Que DEXIA ait évalué ce déficit cumulé de l'ordre de quelque 220 millions d'euros, c'est également exact et la presse en a fait également largement écho. Je confirme également les propos que j'avais tenus lors de la présentation du budget 2007 et des comptes 2006, à savoir que notre Ville est confrontée à des difficultés budgétaires d'ordre structurel auxquelles le Collège Communal entend bien faire face. Je me porte donc un peu en faux par rapport à votre remarque selon laquelle seuls les Conseillers de l'opposition auraient fait preuve d'une clairvoyance inquiète. Nous sommes conscients des difficultés de l'élaboration de ce budget 2008 et le Collège dans son ensemble étudie des dispositions et mesures dans le cadre de l'élaboration de ce budget. Je vais rappeler toutefois quelques éléments que m'inspire votre interpellation et qui ne doivent pas être oubliés trop rapidement. Tout d'abord, le budget de la Ville de Mons est présenté en équilibre depuis 2002. La Ville n'est donc pas en situation de mettre la clé sous le paillason et dans l'attente des huissiers. Deuxièmement, l'aide TONUS, je le reconnais, nous le reconnaissons tous, a été utile pour présenter ces budgets en équilibre. Mais si le Gouvernement Wallon, Monsieur HAMBYE, a décidé de l'octroi d'une aide TONUS, je peux vous assurer que ce n'est pas pour mes beaux yeux, ni pour ceux de ma collègue, Madame COLINIA qui me précédait à l'époque. C'est tout simplement parce que c'était déjà une façon de reconnaître l'existence de difficultés d'ordre structurel liées aux activités nécessaires d'une Ville comme la nôtre. Autre élément, nous avons adopté d'ailleurs un point tout à l'heure, il n'a pas été mis en évidence, mais je vais me permettre d'y revenir une seconde, nous avons adopté tout à

l'heure le point faisant état du courrier du CRAC relative à l'aide TONUS 2006. Ce courrier de l'autorité de tutelle qui nous annonce l'arrivée de ce montant important, se fait après l'approbation des comptes 2006. Après rapport fait auprès des services du CRAC et donc après rapport fait à la tutelle. Le fait que nous recevions du Gouvernement Wallon la première part de l'aide TONUS 2006 montre que nous ne sommes donc pas en rupture complète avec le plan de gestion qui a été élaboré entre la Ville et la Région Wallonne. Enfin, en ce qui concerne la révision des critères de répartition du Fonds des Communes, répartition votée en juillet 1989 et connue sous le nom de décret COOLS et qui est extrêmement favorable à Liège et Charleroi, cela à souvent été répété, cette révision, Monsieur le Conseiller, est toujours en discussion. Monsieur le Ministre COURARD a répondu la semaine dernière au Parlement que la négociation de cette révision éventuelle des critères de répartition n'avait pas encore fait l'objet de débat au sein du Gouvernement et donc à fortiori au sein du Parlement. Le débat, Monsieur le Conseiller, viendra donc à son heure à Namur et nous aurons l'occasion d'en reparler. Mais sur le fait qu'il ne faille pas en attendre, comme vous l'avez dit, des miracles et je vous laisse le choix du mot, je peux vous dire au moins une chose par rapport à notre Collège et par rapport à moi-même, Echevin des Finances de Mons, je m'inscris et je continuerai à m'inscrire dans la droite ligne de la résolution votée à l'unanimité par le Conseil Communal de Mons dès décembre 1989, demandant je cite : « que les critères de répartition prennent mieux en compte les spécificités de la Ville de Mons et notamment sa vocation culturelle ». Et donc voilà, vous voyez que déjà en décembre 1989 ces propos étaient tenus. Pour le reste, l'ensemble du Collège s'est attelé à la tâche difficile d'élaborer le budget 2008 et nous aurons amplement le temps de débattre des orientations retenues, je l'ai dit en décembre prochain, y compris pour la constitution et l'utilisation des provisions que vous avez évoquées. Enfin, pour ce qui concerne l'exécution du plan de modernisation de notre Administration, il a fait l'objet d'une longue présentation vendredi soir en une réunion toutes commissions. Vous n'avez pas eu la chance d'être parmi nous à cette occasion mais je vous renvoie donc à l'excellent document intitulé la modernisation de notre Administration, Ville et CPAS, bilan et perspectives, qui a été examiné à cette occasion. Je vous remercie pour votre attention Monsieur le Conseiller.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Merci Monsieur l'Echevin. Le dernier mot est toujours à l'Assemblée, voulez-vous répliquer ? Non, très bien. Je vous en prie pour la seconde interpellation. Celle relative de mémoire à un rond-point.

Monsieur HAMBYE, Conseiller : Oui, ben on va être court là car c'est un point qui a déjà été abordé par un autre Conseiller Communal. C'est le rond-point qui se trouve à l'intersection de l'avenue Wauters et de la rue du Chemin de Fer. Je me posais la question simple, est-ce que cela dépend de la Ville ou de la Province au niveau de son entretien. Voilà.

Monsieur DARVILLE, Echevin : Oui, mais non. Notre Collègue Pascal LAFOSSE lui avait fait référence au rond-point à l'intérieur du zoning de l'IDEA. Donc, le rond-point dont vous parlez a été créé à la demande de la Ville par la SNCB suite à la fermeture de la rue du Chemin de Fer et de la Route d'Eugies. L'entretien de ce rond-point est assuré par la Ville de Mons et il est vrai que la situation actuelle peut être améliorée. C'est pourquoi les dispositions ont été prises afin que l'on entretienne les plantations existantes et, le cas échéant, que l'on remplace les plantations endommagées. La période automnale étant à ce genre de travail, ces travaux seront réalisés tout prochainement.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Très bien, merci. Je vous en prie pour la troisième interpellation à votre choix, soit les radars soit les abords des écoles.

Monsieur HAMBYE, Conseiller : Alors beaucoup de riverains se sont réjouis, on l'avait exprimé lors d'un précédent Conseil Communal, de la pose d'un revêtement hydrocarboné sur les boulevards de Mons. Conçu donc dans les années 60 et 70 notre « biau'pti trou de Ville » s'est retrouvé ceinturé d'une autoroute urbaine qui permet depuis lors de se croire à Francorchamps. Très souvent, une fois la nuit tombée, certains amateurs de vitesse poussent des pointes de 120 km/h à certains endroits de prédilection. Les riverains interrogés souhaitent que le Collège de la Ville de Mons, avec les pouvoirs concernés, essaye de changer les pratiques actuelles du laisser faire, laisser circuler et laisser rouler à des vitesses dignes des circuits de courses. Entre autre, ils souhaitent que soient installés des radars automatiques et d'ailleurs, allons voir ce qui se passe en Flandre, des radars placés depuis 5 ans à de multiples carrefours et 70% des accidents à ces mêmes carrefours, ont été diminués. Alors, ils souhaitent le placement de ces radars automatiques à des endroits prisés par les chauffards pour qu'ils fassent la différence entre le circuit de Francorchamps et les boulevards de Mons. Vivre c'est choisir, Mons n'est pas Francorchamps et si certains veulent du bruit et de la vitesse, qu'ils s'installent dans cette magnifique contrée ardennaise qu'est Francorchamps, à propos de laquelle la Région vient de supporter financièrement la rénovation du circuit qui, d'après les spécialistes en matière automobile, est un des plus beaux circuits au monde. Alors la solution face aux incivilités commises par quelques

individus, la seule méthode utile d'après nous pour faire changer les comportements, ce serait de toucher à leur portefeuille et en Flandre, je le rappelle, on a une expérience qui est très probante, puisque cela a permis, je le répète de diminuer les accidents de 70% aux endroits concernés. Merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Ok, alors, Monsieur le Conseiller, d'abord merci pour l'interpellation. La Police procède régulièrement à la mise en place de radars. Sachez que depuis janvier 2007, nous avons placé 21 fois le radar sur le boulevard, que l'on a contrôlé près de 30.000 véhicules et que 933 procès ont été établis. En d'autres termes, nous avons 1.000 contrevenants pour 30.000 véhicule contrôlés, donc c'est un facteur de 1/30, donc c'est 3,33% des véhicules. Alors, nous continuerons à le faire, je ne vais pas vous donner le planning, pour ne pas encombrer les sites internet et les espaces des journaux, mais donc on continue à le faire et en plus il y a des radars mobiles que nous plaçons un peu partout et on continue et on intensifie cette technique pour tenter en effet de convaincre les usagers de rouler lentement et quand les gens ne sont pas convaincus et qu'ils contreviennent à la limitation, bien entendu, le PV tombe. Voila. Merci beaucoup. Passons maintenant à la dernière interpellation, je pense qu'elle concerne les abords des écoles. Je vous en prie.

Monsieur HAMBYE, Conseiller : Notre Ville s'enorgueillit d'être une Ville d'enseignement et comme chacun sait, tous les jours scolaires, soit 180 jours par an, près de 30.000 voir 35.000 étudiants de tous âges, tous niveaux confondus, arpentent les rues de notre Ville. Alors, de très nombreux progrès ont été enregistrés et le Collège précédent comme le Collège actuel, ont réalisés de très importants investissements. Comme par exemple pour toutes les écoles d'Hyon. Pour d'autres, il semble que des progrès doivent encore être faits. Pour ne prendre qu'un quartier, tout ce qui est rue des Gailliers, rue des Gades, rue Margueritte Bervoets, rue des Dominicains, il nous semblait qu'il y avait actuellement un retard au niveau des investissements, c'est-à-dire, des panneaux zone 30, des bornes et potelets de protection en face des écoles et ainsi de suite, passages piétons également. Alors, après examen, j'ai enquêté davantage, j'ai appris que déjà il y avait eu des interpellations au Conseil de Police, le 17 mai et le 25 juin dernier et que pour une raison de méandres administratifs, les demandes n'avaient pas été relayées de manière adroite ni opportune. Ce que je pense, c'est que je crois que maintenant le dossier a été repris administrativement, après, je dirais, enquête plus approfondie, et mon interpellation va dans le sens d'un aménagement plus ostensible, avec des signes plus tangibles auprès des écoles du Sacré Cœur, Saint-Stanislas, Haute

Ecole Roi Baudoin, etc. Merci en tout cas pour tout ce que vous allez faire si ce n'a pas déjà été fait. Merci.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre : Merci Monsieur le Conseiller. Alors ça tombe bien parce que votre interpellation vient à un moment où on peut déjà présenter un premier bilan et en plus comme vous le savez, j'ai réuni tous les chefs d'établissements, il y a de ça une quinzaine de jours, pour discuter avec eux des questions de sécurité générale aux abords des écoles et qu'il est prévu d'ailleurs que je les revois le 13 novembre pour la poursuite des travaux avec eux. Pour le moment donc, sur les 89 implantations scolaires, car en fait on a 89 écoles sur le territoire de la Ville, toutes ces implantations sont renseignées zone 30. Dix-neuf d'entre-elles ont bénéficié d'aménagements lourds avec des plateaux, du mobilier urbain et/ou des coussins Berlinois. Soixante-quatre ont fait l'objet d'un aménagement léger et 6 feront l'objet à moyen terme d'une réalisation en dur d'un certain nombre d'aménagements provisoires qui existent pour le moment. Pour ce qui concerne le centre Ville, comme par exemple la rue des Gailliers, des Dominicains, des Gades et Bervoets, en fait, il faut rappeler que tout l'intramuros est à 30km/h. Comme je dois le rappeler aussi et je me permets de le faire à l'égard des médias, dans l'intramuros, on peut aller à vélo dans tous les sens. C'est extrêmement important de le redire. Comme Bourgmestre, il n'est pas rare, puisque je suis un grand utilisateur de vélo sans nécessairement à chaque fois un communiqué de presse quand je sors de la maison avec mon vélo, mais je fais l'intramuros et l'extramuros immédiat, à vélo. J'ai 2 vélos, un que j'appelle un vélo de curé, mais ce n'est pas un vélo de curé, c'est un vélo classique et un vélo de type course. Je parle ici, du vélo classique. Quand je voyage en sens contraire au sens de la circulation, il m'arrive de constater que des automobilistes considèrent qu'aller dans l'autre sens est une outrecuidance du Mayor qui se croit tout permis. Et donc, je voudrais rappeler que tout l'intramuros est à 30 km/h et que dans tout l'intramuros, la priorité absolue est aux piétons et aux cyclistes et ce, dans tous les sens. Les véhicules eux, sont tolérés. Dès lors, bien entendu, aux abords de ces écoles qui sont situées dans ces rues, il va sans dire que c'est 30 km/h dans ces endroits. Ceci étant après la réunion prévue le 13 novembre, même s'il y a une certaine réticence à rajouter des panneaux de signalisation, parce qu'il faut reconnaître qu'il y a des endroits où on confond la forêt métallique et la Ville. Je pense que l'on pourrait en effet en rajouter là où cela est nécessaire malgré ce que je viens de dire. Alors, pour les deux écoles qui sont situées à la rue des Dominicains, que je connais particulièrement bien, les trottoirs seront élargis et deux plateaux ralentisseurs de vitesse

seront construits et des potelets seront posés. Les aménagements s'étendront entre la rue des Gailliers et le bas de la rue des Dominicains. Il y a d'ailleurs toute une discussion que je vais avoir avec le Service des Travaux car peut-être l'on peut aller plus loin. Je ne désespère pas d'aller plus loin, d'être un peu plus radical pour garantir davantage la circulation piétonne, mais nous avons un grand effort à faire aussi avec l'encombrement dû aux véhicules de parents. Tout au même moment, à la même heure, n'accablons personne mais ce n'est pas évident. Alors, pour la surveillance aux abords des écoles, outre les 37 agents de prévention, qui ont bénéficié d'une formation à la sortie, nous avons 4 gardiens de parcs plus des Policiers. Nous travaillons pour le moment avec la Police et les chefs d'établissements pour voir comment nous allons améliorer cette situation. Voilà. Merci chers collègues. Ceci clôture la séance publique. Je remercie bien entendu le public ainsi que tous les collaborateurs et collaboratrices, je suggère 3 minutes de suspension, histoire de nous dégourdir les jambes.

La séance s'ouvre à huis clos avec 41 présents
Sont absents : MM. DUPONT, BARVAIS, Mme MOUCHERON, M. MUZALIA
WENDASUBIA

54^e objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Désignation d'un Attaché spécifique chargé, dans le cadre du règlement général de Police, de l'application de la « Charte du Respect de l'Autre ». 1^e 4634.5

ADOPTE – 73^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5^{ème} temps accordée à une employée d'administration dans le cadre de l'assistance médicale apportée à sa mère 1^e 10.126

ADOPTE – 74^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à 4/5^{ème} temps accordée à un employé d'administration 1^e 10.066

ADOPTE – 75^e annexe

55° objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Octroi d'une interruption de carrière à 1/5 temps à un employé d'administration – autorisation. 1° 11321

ADOPTE – 76° annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Octroi d'une interruption complète de carrière à une employée d'administration – prorogation. 1° 10994

ADOPTE – 77° annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

56° objet : PERSONNEL D'ENTRETIEN – Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5 temps à une auxiliaire professionnelle statutaire – Modification. 1° 10/3767

ADOPTE – 78° annexe

57° objet : PERSONNEL OUVRIER

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Mise en disponibilité pour maladie d'un ouvrier qualifié définitif. 1° 10905

ADOPTE – 79° annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Démission honorable d'un ouvrier qualifié définitif 1° 11988

ADOPTE – 80° annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Démission honorable d'un brigadier en Chef. 1° 3198

ADOPTE – 81° annexe

58° objet : SERVICE INCENDIE. PERSONNEL

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Département Centre 100 : prorogation du détachement d'un sapeur-pompier professionnel de Tournai au Centre 100 SI GRH 13GEN/RINSIS

ADOPTE – 82° annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Département Ambulance : promotion d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur au grade de caporal pompier professionnel SI GRH 28GEN/2007 Cpl

ADOPTE – 83° annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Département Mécanique : promotion d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur au grade de caporal pompier mécanicien SI GRH 28 GEN/2007/Cpl

ADOPTE – 84^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

59^e objet : « Pépinières européennes pour jeunes artistes » - désignation d'un administrateur – Ratification Culture 6650

ADOPTE – 85^e annexe

60^e objet : ECOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Désignation à titre intérimaire d'institutrices maternelles 8^e 1^e
3142/3180/3314/3316/3376/3325/3454/3483/3476/3501/3502
3410/3378/3406

ADOPTE – 86^e à 101^e annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Désignation d'institutrices maternelles à titre temporaire dans un emploi vacant
8^e 1^e ~~3476~~/3034/3376/3060/3033/3609/3612

ADOPTE – 102^e à 107^e annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Détachement à la Province d'une institutrice maternelle définitive pour 13 périodes
8^e 1^e 7952

ADOPTE – 108^e annexe

- d) Désignation d'une maîtresse de psychomotricité à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 1^e 3577

REMIS

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- e) Démission honorable de ses fonctions d'une institutrice maternelle définitive en vue de sa mise à la retraite 8^e 1^e 5642

ADOPTE – 109^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- f) Mise en disponibilité pour maladie de directeurs d'école définitifs. 8^e 1^e 6599/6630

ADOPTE – 110^e et 111^e annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- g) Mise en disponibilité pour maladie d'institutrices primaires définitives.
8^e 1^e 6447/6294/5977

ADOPTE – 112^e à 114^e annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- h) Mise en disponibilité pour maladie d'une maîtresse spéciale de seconde langue.
8^e 1^e 3118

ADOPTE – 115^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- i) Mise en disponibilité pour maladie d'une institutrice maternelle définitive.
8^e 1^e 8043

ADOPTE – 116^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- j) Désignation à titre temporaire d'une directrice d'école 8^e 1^e 6431

ADOPTE – 117^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- k) Désignation à titre intérimaire de directeurs/trices d'école 8^e 1^e
7366/6525/6828/3050/8016

ADOPTE – 118^e à 122^e annexes

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- l) Détachement d'une directrice d'école en qualité de coordinatrice pédagogique au sein du Pouvoir Organisateur de la Ville de Mons 8^e 1^e 6733

ADOPTE – 123^e annexe

61^e objet : ACADEMIE DE MUSIQUE

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- a) Désignation d'un professeur d'art dramatique et de diction/déclamation à titre temporaire 8^e 3^e 3427

ADOPTE – 124^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- b) Désignation d'un professeur d'art dramatique et de diction/déclamation à titre temporaire dans un emploi vacant, dans le cadre des Humanités artistiques
8^e 3^e 3427/1

ADOPTE – 125^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- c) Désignation d'un professeur de danse classique à titre temporaire dans un emploi vacant 8^e 3^e 3046

ADOPTE – 126^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- d) Désignation d'un professeur d'art dramatique et de diction/déclamation à titre temporaire 8^e 3^e 3602

ADOPTE – 127^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

- e) Désignation d'un professeur d'art dramatique, de technique de base et de diction/déclamation à titre temporaire dans le cadre des Humanités artistiques 8^e 3^e 3602/1

ADOPTE – 128^e annexe

Par 29 suffrages sur 38 votes valables et 3 bulletins blancs

- f) Désignation d'un sous-directeur à titre temporaire dans un emploi non vacant 8^e 3^e 7550

ADOPTE – 129^e annexe

Par 41 suffrages sur 41 votes valables,

62^e objet : Rénovation urbaine du Quartier de Messines – Mise en place de la Commission locale de rénovation urbaine – représentants issus de l'opposition. Aménag.Territ. et Permis UR07/Rénov.Urb.

ADOPTE – 130^e annexe

63^e objet : Immobilière Sociale « Toit et Moi » - Représentation de la Ville - Modification RF/CEL LOG/AA/07/07

REMIS

Sortie de M. LAFOSSE, Mme COUSTURIER, M. MARTIN : 38 présents

Par 25 suffrages sur 38 votes valables,

64^e objet : PERSONNEL OUVRIER – Procédure disciplinaire – Décision suite à la comparution du 24 septembre 2007 1^e JN/11036-11078

ADOPTE – 131^e et 132^e annexes

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au voeu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 24 septembre 2007

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :
Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====